



Budget 2013
« Objectif 2015 »

Conseil communal du 21 février 2013

Intervention de Maxime Prévot, Bourgmestre en charge des Finances

Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers collègues,

J'ai le plaisir de vous présenter le premier budget de cette nouvelle législature en tant que Bourgmestre mais aussi en tant que membre du Collège en charge des Finances Communales.

Depuis la précédente législature, nous avons pris l'habitude de soumettre au conseil de décembre le budget de l'année à venir, afin de limiter au maximum le recours au mécanisme des douzièmes provisoires, toujours quelque peu handicapant pour le fonctionnement de nos services. La seule exception à la règle, c'est le premier budget d'une législature qui traditionnellement est présenté avec un peu de décalage pour permettre aux membres du Collège, soit parce qu'ils viennent de l'intégrer le 4 décembre dernier, soit parce qu'ils y poursuivent leur travail mais avec d'autres compétences, de se familiariser avec leurs nouvelles attributions, leurs services et identifier au mieux leurs besoins de fonctionnement ou d'investissement.

Présenter toutefois ce premier budget de la législature dès le mois de février est en soi une performance, car cela signifie que nous avons été en capacité de procéder à nos arbitrages budgétaires dès la première quinzaine de janvier, soit un mois seulement après notre installation. Que tous mes collègues, leurs personnels de cabinet et leurs responsables de services en soient remerciés, avec une mention particulière pour le DGF.

* * *

Vous n'êtes pas sans savoir que la situation financière des pouvoirs locaux, tout comme celle de l'ensemble des différents niveaux de pouvoirs publics, est préoccupante. Malgré une gestion parcimonieuse des deniers publics au cours des dernières années – et j'en félicite et remercie mon prédécesseur au poste des Finances, Madame la Première Echevine Anne Barzin –, la Ville de Namur n'échappe pas à la règle.

En effet, dès le début de la législature, nous avons dû faire face à une série de mauvaises nouvelles, en provenance essentiellement d'autres niveaux de pouvoir. Mauvaises nouvelles que j'ai déjà évoquées lors de la déclaration de politique communale en décembre dernier.

A l'occasion de ce budget 2013, je souhaite y revenir plus en détail.

Tout d'abord et pour rappel, une série d'éléments étaient déjà connus au moment de la dernière modification budgétaire d'octobre 2012, mais méritent, néanmoins, d'être rappelés, notamment pour les nouveaux Conseillers.

Le budget 2013 traduit en effet :

- la fin des bonis aux exercices antérieurs en matière d'additionnels à l'IPP suite au ralentissement d'enrôlement ;
- la fin des ristournes du CRAC pour les emprunts Tonus remboursés en 2008 suite à l'opération INATEL pour 1.680.000 € ;
- et aussi, la perte du dernier dividende exceptionnel d'INATEL pour plus de 500.000 €.

Ensuite, d'autres éléments complémentaires sont venus charger la barque dès le mois de novembre par rapport aux dernières projections présentées en octobre 2012 :

- une moindre recette des additionnels à l'IPP pour plus de 500.000 € ;
- une moindre recette des additionnels au PI pour plus de 1.260.000 € dont essentiellement une perte liée au blocage de l'enrôlement par le fédéral de biens immeubles et d'outillage de la société Conectimmo – Belgacom suite à un litige vieux de près de dix ans et qui m'interpelle profondément sur sa dimension éthique ;
- une moindre recette qu'escomptée du fonds des communes de l'ordre de 300.000 € ;
- et enfin, une augmentation importante de la dotation à la Zone de police principalement en raison de l'augmentation du taux de cotisation pour les pensions pour près de 500.000 €.

L'ensemble de ces éléments totalement exogènes, et par ailleurs inconnus en octobre 2012, impactent défavorablement le budget 2013 pour plus de 2,5 millions €.

Pour le CPAS, il faut souligner qu'une inconnue de taille, aux répercussions budgétaires importantes, réside dans les mises aux normes de maisons de repos et de soins pour lesquelles les subsides régionaux restent totalement incertains. J'en appelle dans ce cadre, à se fédérer sur le sujet pour obtenir les subsides correspondant aux exigences régionales de mises aux normes. Sans subside, les mises aux normes ne seront tout bonnement pas possibles, nous avons été très clairs à cet égard dans la DPC.

Il convient également de noter que, sans ces mauvaises nouvelles exogènes et donc indépendantes de notre gestion et des éléments que l'on maîtrise, l'équilibre en 2015 aurait pu être atteint comme le prévoyaient nos projections précédentes. Et ce malgré le contrecoup sérieux pour nos finances du « crash » du Holding communal !

Depuis quelques années déjà, les autres niveaux de pouvoir ne font pas preuve d'une santé financière particulièrement florissante laissant présager d'une éventuelle bonne nouvelle future quant à une intervention dans les déficits locaux. Que du contraire...

Dès lors, ce budget 2013, que je vais vous présenter, intègre une volonté et une détermination de vouloir recouvrer l'équilibre en 2015, par nos propres moyens, pour repartir, ensemble, sur de bonnes bases, pour l'avenir de notre Ville et de ses diverses générations, actuelles et futures.

Vous constaterez que les mesures prises concernent, sans tabou mais avec réalisme, à la fois les recettes et les dépenses.

Vous savez toutes et tous qu'il est plus facile de distribuer les fruits de la croissance que de pratiquer les coupes budgétaires mais c'est précisément pour cette prise de responsabilité que nous avons été tous élus. D'autant qu'il n'y a plus de fruits à distribuer, et encore moins de forte croissance. Les nouvelles qui nous parviennent quotidiennement des postes TV et radio sont dramatiquement là pour nous le rappeler : partout en Europe, et Namur n'échappe pas à la règle, il convient de réexaminer nos dépenses et adopter une gestion rigoureuse pour préserver nos capacités de développement et nos prestations au public.

Ces différents éléments précisés, nous pouvons en venir aux aspects essentiels de ce budget 2013 en recettes et en dépenses ainsi qu'aux mesures qui permettront de contenir le déficit dans des normes raisonnables et projeter pour l'avenir un retour à l'équilibre au meilleur bénéfice de toutes les générations namuroises.

Les résultats

Le total des recettes ordinaires s'élève à 158.474.517 € et le total des dépenses ordinaires s'élève à 160.826.984 €. Le résultat à l'exercice propre est donc en mali de 2.352.467 € (contre 2.657.372 € après la dernière MB de 2012), ce qui traduit une amélioration du résultat de l'ordre de 300.000 €).

Le résultat des exercices antérieurs est quant à lui en négatif de 117.409 €.

Le prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire pour équilibrer le budget s'élève donc, pour sa part, à un montant total de 2.560.010,37 €.

Pour rappel, le fonds de réserve, constitué en 2008 grâce à une aide exceptionnelle de la Wallonie de 23.000.000 €, s'élève encore aujourd'hui à plus de 12 millions d'euros alors qu'il a été utilisé pour des opérations spécifiques (recapitalisation du Holding et constitution d'un fonds pour créances douteuses) pour un total de plus de 6 millions €.

Les 5 années de recul, nous permettent d'affirmer que, hors ces deux opérations exceptionnelles, la ponction moyenne annuelle est finalement de 884.499 €. Ce qui est tout à fait raisonnable. Ce fonds est particulièrement utile et nécessaire et il convient d'en mesurer toute l'importance pour l'utiliser avec parcimonie, comme nous le faisons depuis plus de 5 ans.

Les dépenses ordinaires

Le total des dépenses ordinaires s'élève à 160.826.984 € et est ventilé selon les quatre grandes catégories de dépenses : le Personnel, le Fonctionnement, les Transferts et la Dette.

Les dépenses de Personnel représentent 75.075.037 €, soit 47 % du total des dépenses ordinaires. Ce sont les dépenses les plus importantes en termes de volume.

Ces dépenses augmentent de 1,9 millions €, soit + 2,6 %, depuis la dernière MB. Cette augmentation limitée tient néanmoins compte de l'intégration d'un saut d'index en année pleine, de l'application de la RGB en matière d'annales et d'évolution de carrière mais aussi d'un accroissement du pourcentage de cotisations en matière de pensions.

Pour les six années à venir, comme je l'ai déjà annoncé en décembre dernier, les dépenses de Personnel devront être comprimées. C'est la raison pour laquelle, en partenariat avec le DRH et les chefs de départements concernés, nous avons arrêté le plan d'embauche pour les trois prochaines années afin de « réduire la voilure » en diminuant naturellement le nombre d'agents au rythme des départs à la retraite. Cet élément majeur est repris dans les projections pluriannuelles qui traduisent donc l'équivalent d'un remplacement sur deux départs.

Bien que cette mesure de gestion ne soit pas particulièrement des plus réjouissantes, elle est cependant nécessaire pour tenter de recouvrer l'équilibre en 2015 et préserver l'énorme majorité des emplois et par là-même l'éventail large et diversifié des prestations procurées à notre population.

Les dépenses de Fonctionnement s'élèvent à 25.904.273 €, soit 16 % du total des dépenses ordinaires.

Par rapport à la dernière modification budgétaire, ces dépenses diminuent de 840.000 € tout en laissant aux services les marges de manœuvre nécessaires pour fonctionner au quotidien au profit du citoyen namurois. Cette diminution est aussi la résultante du travail de l'administration dans les « gros contrats » comme par exemple celui de la téléphonie ou plus récemment des assurances.

Cette diminution importante de plus de 3 % témoigne, elle aussi, de notre volonté de retour à l'équilibre.

Les dépenses de Transferts s'élèvent à 41.548.557 €, soit 26 % du total des dépenses ordinaires.

Ces dépenses augmentent de plus de 900.000 € par rapport à la dernière MB.

Pour rappel, les dépenses de Transferts comportent deux grands « bénéficiaires », le CPAS et la Zone de police (ZP) qui représentent à eux deux plus de 32 millions €, soit 77 % du total des dépenses de Transferts ! Ce sont de dépenses strictement obligatoires.

La dotation au CPAS est identique à celle de 2012, soit 15.639.618 €, notamment en raison de la mise en réserve de 500.000 € lors de la dernière MB du CPAS.

Cette croissance zéro ne pourra évidemment pas tenir et il est évident que cette dotation devra croître à l'avenir notamment en liaison avec la question des mises aux normes. C'est

pour cette raison, que les projections pluriannuelles tablent sur une progression linéaire de 3 à 4 % (par paliers de 0,25 %) sur la période 2014 – 2018. Ces projections seront affinées avec le CPAS dans les prochaines semaines mais sont d’ores et déjà de nature à indiquer **l’effort particulièrement important qui est consenti par la Ville et sa majorité communale vis-à-vis des plus fragilisés de notre commune.** Pour ne prendre qu’une seule comparaison, très révélatrice de cette attention aux plus démunis, relevons que la croissance de la dotation de la Ville de Liège à son CPAS est limitée à maximum 1,5%/an. Rappelons qu’en 2012 la dotation à Liège se montait à 24,5 millions contre 15,6 millions à Namur. L’effort namurois est donc proportionnellement beaucoup plus élevé, quel que soit le critère de comparaison considéré (population, nombre de bénéficiaires du RI, etc.).

La dotation à la ZP s’élève à 16.367.461 € et est en augmentation de plus de 700.000 € principalement en raison de la majoration des taux de cotisations pour les pensions en stricte application des dispositions arrêtées par le fédéral.

Cette dotation devra également croître de manière importante dans les prochaines années toujours pour cette question de pensions. A ce propos, il est important de rappeler que le budget de la ZP est composé à près de 90 % de dépenses de Personnel (ou assimilées) et que, dès lors, le moindre élément en relation avec ce type de dépense a un impact important sur le montant de la dotation. Indiquons dès à présent que la dotation à notre ZP devra croître les années à venir de manière très importante, quasi exponentielle, pour couvrir les surcoûts massifs issus de la réforme de leur système de pension. **La majorité communale a décidé de pleinement assumer ces surcoûts sans imposer d’effort disproportionné à notre ZP pour ne pas brader les enjeux et moyens dévolus à la sécurité.**

Dans un autre registre, les subsides obligatoires aux Fabriques d’église sont ramenés à 1.150.000 € contre 1.222.710 € en 2012 suite à l’examen des budgets à notre disposition.

Les subsides « facultatifs » aux associations s’élèvent à un montant total de 5.864.016 € et progressent de 270.000 € par rapport à la dernière MB.

Il convient néanmoins de relativiser cette augmentation. En effet, 158.000 € au profit du CAC proviennent d'un transfert de crédits de fonctionnement (neutre budgétairement) et une autre augmentation majeure, pour plus de 180.000 €, concerne l'ASBL Sonefa en charge des crèches communales pour laquelle la dotation n'avait pas progressé depuis plusieurs années. Ces deux seuls éléments suffisent à expliquer l'augmentation susvisée.

Les dépenses de Dette s'élèvent à 18.299.115 €, soit 11,4 % du total des dépenses ordinaires et sont en diminution de plus de 800.000 € par rapport à la dernière MB.

Cette diminution est notamment liée à la gestion active de la dette réalisée depuis de nombreuses années par le Receveur communal mais aussi en raison de taux court termes historiquement bas.

En matière de dépenses de dette, je souhaite faire une incise et rappeler que la nouvelle majorité a, d'ores et déjà, indiqué qu'elle n'irait pas au maximum des capacités d'emprunt qui lui sont dévolues, soit 150 € par habitant et par an (soit 99 millions pour 6 ans) mais baliserait les emprunts à concurrence de maximum 71,9 millions € pour toute la législature afin de ne pas alourdir plus que de raison les charges de dette à venir.

Cette position, volontariste et ferme, se reflète également dans les projections pluriannuelles et participe à la recherche de l'équilibre. Il s'agit d'une posture suffisamment rare en Wallonie que pour être soulignée avec insistance. Il est peu fréquent que des hommes et femmes politiques contrarient leurs envies en investissant moins que ce qui serait possible uniquement dans la perspective d'une gestion saine et responsable des finances communales. Mais nous pensons que les Namurois attendent aussi cela de nous.

Les recettes ordinaires

Après avoir balayé l'ensemble des dépenses ordinaires, nous allons passer en revue l'ensemble des grandes catégories de recettes ordinaires, soit les recettes de Prestations, de Transferts et de Dette.

Les recettes de Prestations s'élèvent à 5.769.908 €, soit 3,6 % du total des recettes ordinaires et sont en progression de 218.000 € par rapport à la dernière MB. Ces recettes marginales, en termes de pourcentage, ne nécessitent pas de commentaire particulier.

Les recettes de Transferts s'élèvent à 146.656.630 €, soit 92,5 % du total des recettes ordinaires. Pour rappel, il s'agit des recettes de fonds, de fiscalité (additionnels et « locale ») et de subsides.

Ces recettes progressent de 1.865.524 € par rapport à la dernière MB.

Les recettes de fonds s'élèvent à 36.696.945 € et augmentent de 712.306 €, soit + 1,94 % traduisant ainsi « timidement » les effets progressivement favorables des nouveaux critères du fonds des communes. Au niveau régional, nous devons, ensemble, nous mobiliser pour conserver une augmentation annuelle du fonds des communes afin de pérenniser cette recette particulièrement importante pour les municipalités.

Les recettes de fiscalité s'élèvent à 90.399.792 € et augmentent de 3,843 millions €, soit + 4,44 % dont 1,639 millions € pour les additionnels à l'IPP et 507.840 € pour les additionnels au PI.

Cette croissance de 1,4 % des additionnels au PI est historiquement basse et est liée au blocage de certains enrôlement de bâtiments et d'outillage de la société Conectimmo (Belgacom) comme je l'ai déjà précisé précédemment.

Il faut bien avoir à l'esprit que l'on ne maîtrise pas ce litige dont l'issue sera déterminante pour les communes concernées tant pour les exercices futurs qu'éventuellement pour les exercices précédents. Pour notre seule Ville, c'est près de 8 millions € qui sont potentiellement en jeu ! Soit 2 à 3 fois l'effet du Holding communal sur nos finances ! Ce serait intenable...

A titre de rappel, les recettes d'additionnels au PI et à l'IPP représentent, à elles-seules, plus de 70 millions € sur 158 millions. Dès lors, la moindre mauvaise nouvelle a donc rapidement

des conséquences importantes pour les projections. A mon sens, les mécanismes de prévisions et d'avances devraient être soumis à examen et remis sur le métier afin d'envisager un système plus transparent pour les communes.

Comme nous l'avions précédemment indiqué, nous n'avons pas touché à l'IPP ni au PI. Cela n'entre d'ailleurs pas dans nos intentions et nous espérons que l'évolution des trajectoires financières de la Ville nous permettra d'éviter de s'attarder sur ces taux tout au long de la législature.

Les rares augmentations concernent la fiscalité dite « locale » pour laquelle des taux ont été revus à la hausse dans le cadre des mesures de gestion nécessaires pour recouvrer l'équilibre et qui pour l'essentiel, n'impacteront que marginalement les familles namuroises :

- majoration de la taxe sur les écrits publicitaires dans les balises de ce qui fût négocié en son temps par le Région avec les éditeurs de « toutes boites » ;
- majoration de la taxe sur les établissements financiers dans les maxima autorisés par la circulaire budgétaire ;
- augmentation de la redevance pour « Enlèvement de véhicule » en raison du nouveau marché de service récemment conclu avec les dépanneurs. Seuls ceux qui se garent mal en subiront donc les conséquences... ;
- et enfin majoration de la taxe égout pour atteindre 36 € par ménage (soit très loin encore du maximum régional de 65 €) au vu des nombreuses attentes en matière de travaux d'égouttage. A titre de comparaison, cette taxe est de 40 € à Andenne et va jusqu'à 55 € à Mons...

Il convient de souligner que l'ordre du jour du Conseil de ce jour prévoit également de revoir le règlement en matière de taxe sur la Propreté en diminuant les taux augmentés récemment dans le cadre du « service minimum ».

En effet, la ville de Namur s'est opposée à cette obligation régionale depuis de nombreuses années et suite à une intervention de ma collègue Anne Barzin au Parlement wallon, le Ministre en charge des pouvoirs locaux a estimé que cette obligation devait être remise sur

le métier et que les sanctions à l'encontre des communes ne mettant pas en place ce système ne seraient pas prises en 2013.

Etant donné que la mise en place du « service minimum » n'apporte ni plus-value pour la commune, ni pour le citoyen, ni au niveau écologique mais engendre des coûts de gestion et impose au citoyen de pré-payer un certain nombre de taxes au travers de la taxe, nous avons estimé qu'il convenait de revoir ces règlements et de diminuer les taux augmentés en décembre.

Cette diminution vient largement contrebalancer la majoration de la taxe égouts susmentionnée puisqu'en effet, la taxe sur les égouts est augmentée de 18 € par an par ménage, tandis que la taxe sur la Propreté publique est diminuée de 20 € par an par ménage de plus d'une personne¹ ! Au total, les citoyens namurois ne payeront donc pas un euro de plus d'impôts en 2013 et ils auront même une légère réduction d'impôts de 2 € par ménage 😊

A noter qu'historiquement, la taxe Propreté publique était perçue en même temps que la taxe sur les égouts, ce qui posait difficulté à un double titre : (1) ceux qui, dans nos villages, ne sont pas encore raccordés aux égouts comprenaient mal cette taxe qui leur était adressée et les contestations se multipliaient, alourdissant le travail administratif en aval ; et (2) pour beaucoup de familles namuroises, payer les deux taxes lors d'un même versement bancaire est difficile à assumer financièrement. Les demandes d'étalement se sont multipliées ces dernières années, signe des temps de crise que beaucoup de ménages connaissent. Pour éviter cela et répondre à une demande formulée par divers conseillers communaux interpellés sur le sujet par de nombreux citoyens, **nous proposons désormais que ces deux taxes soient perçues à des moments distincts, ce qui permettra aux ménages plus précarisés d'y faire face plus facilement.** C'est une mesure qui aura certes un coût pour la ville vu le double envoi postal, mais ce coût reste bien marginal par rapport à notre volonté de solidarité et notre attention de politique sociale.

¹ 10 € de réduction lorsqu'une personne est seule (de 85 à 75 €) ; 20 € de réduction lorsque le ménage compose de plus d'une personne (de 110 à 90 € ou de 95 à 75 € si le ménage compte plus de trois enfants).

S'agissant de politique sociale, soulignons aussi, dans la poursuite de nos actions de lutte contre la grande précarité, la création de deux nouveaux subsides récurrents (2x1500 €) pour le magasin social « La Fourmi » et pour « la Petite Buwee ».

Les recettes de subventions s'élèvent à 19.559.891 € et sont en diminution de 2.690.031 € traduisant essentiellement la diminution de ristournes CRAC perçues entre 2008 et 2012 suite aux remboursements anticipatifs d'emprunt Tonus avec le produit de la vente du réseau INATEL (-1,679 millions €) et le transfert en année pleine des opérateurs 100 vers le fédéral pour plus de 630.000 € (neutre budgétairement).

Les recettes de Dette, dernière catégorie de recette à passer en revue, s'élèvent à 6.047.978 €, soit 3,82 % du total des recettes ordinaires et sont en diminution de 614.000 € principalement en raison de la non-réinscription de l'ultime dividende d'INATEL perçu en 2012.

Ces recettes concernent essentiellement les dividendes des intercommunales pour 3,8 millions € et l'apport de la Régie foncière pour la « redevance » Casino et pour le remboursement de sa charge de dette.

* *

Les principaux éléments du budget ordinaire ayant été passés en revue, venons-en aux principales caractéristiques du budget extraordinaire.

Le budget extraordinaire

Comme je l'indiquais dans le chapitre consacré aux dépenses de dette, le Collège a décidé, afin de comprimer la charge future de la dette, de limiter sa capacité d'emprunt à 13,5 millions € par an (contre 16,5 autorisés par la Région) en moyenne pour l'ensemble des entités. C'est un signe important qui identifie notre réelle volonté d'assainir les finances pour l'avenir.

Dans ce cadre, le CPAS obtiendra une capacité d'emprunt de 750.000 € par an (hors mises aux normes) et la ZP, 500.000 € (hors rénovation du commissariat du Théâtre à remettre lui aussi aux normes).

Une autre mesure de gestion concerne l'utilisation du solde de la vente du réseau INATEL (6,1 millions €) pour financer, en déduction de la masse empruntable, des investissements amortissables en 5 et 10 ans à concurrence de 2 millions par an pendant les trois prochaines années.

En 2013, il est également prévu de vendre le bâtiment des « Petits Pouyons » et pour les années futures, de concrétiser la vente de l'actuelle caserne afin également de financer des investissements amortissables en 5 et 10 ans (recommandation CRAC) et en déduction de la masse empruntable pour ce qui est de la caserne.

Strictement pour l'exercice 2013, le total des investissements prévus s'élève à 33.582.905 € dont 15.179.779 € en part communale propre et 3.567.625 € par fonds propres.

Comme par le passé, les investissements de la Régie Foncière, dont elle supporte la charge sans intervention communale, sont considérés « hors balises ». Pour ce faire et à la demande de la Région, la Régie Foncière va prochainement présenter un plan de gestion pluriannuel.

Les grandes masses d'investissement pour notre budget initial 2013 se ventilent comme suit, hors budget de la Régie foncière :

	<i>Investissement</i>	<i>%</i>
Mobilité – Voirie – Egouttage - Equipt urbain	6.279.922,77 €	23%
Citadelle	2.945.000,00 €	11%
Bâtiments	14.031.474,50 €	50%
Logistique	2.687.258,27 €	10%
Projets structurants	1.900.000,00 €	7%
Total	27.843.655,54 €	100%

Il est à noter que les montants dévolus aux bâtiments sont surestimés ici par rapport au rythme de croisière des montants y alloués, étant donné qu'ils intègrent dans le cas présent plus de 3 millions € d'antérieurs (sommes destinées à couvrir les coûts de projets déjà lancés et pour lesquels des avenants, surcoûts ou autres révisions de prix sont à prendre en considération). Si l'on fait fi de ces montants, la ventilation devient la suivante :

	Investissement	%
Mobilité – Voirie – Egouttage - Equipt urbain	6.279.922,77 €	25%
Citadelle	2.945.000,00 €	12%
Bâtiments	11.031.474,50 €	44%
Logistique	2.687.258,27 €	11%
Projets structurants	1.900.000,00 €	8%
Total	24.843.655,54 €	100%

Pour ne pas biaiser la compréhension de ces montants, rappelons qu'ils tiennent compte des subventions ou autres interventions de tiers, qui sont généralement plus nombreuses et importantes pour les bâtiments que pour les autres secteurs.

Parmi les projets extraordinaires, nous pouvons souligner notamment les éléments suivants :

- les crédits nécessaires pour finaliser les chantiers de rénovation du Musée de Croix, des bateliers, des Beaux-Arts, de la crèche de Bellevue, de divers travaux à la Citadelle, des écoles de Wartet et Andoy, du hall de Temploux, de la salle indoor de Malonne, de multiples travaux d'économies d'énergie, etc ;
- 450.000 € pour concrétiser (enfin) la phase 3 de la Maison des Citoyens et parfaire l'accueil des Namurois au sein de leur hôtel de Ville ;
- 350.000 € en investissements informatiques divers ;
- 250.000 € pour finaliser les abords de la salle communale de Naninne ;
- 2.000.000 € pour sécuriser et rénover des pans de murailles de la Citadelle ;
- 200.000 € pour l'étude préalable et le concours d'architecture pour l'aménagement du Grognon et de ses rives ;
- 1.000.000 € en dotation à la Régie foncière pour cofinancer le projet du Caméo ;
- 500.000 € d'honoraires pour impulser les premières phases du PRU Gare ;

- 350.000 € pour équiper adéquatement nos pompiers (une nouvelle ambulance, pompes vide-caves, caméra thermique,...) ;
- 924.000 € pour des travaux de voirie liés à la politique de mobilité ;
- 1,490 millions € pour les travaux du plan triennal ;
- 1,550 millions € pour les travaux dans les écoles ;
- 3,5 millions € pour les travaux dans les piscines ;
- 250.000 € pour l'aménagement de parcs, et particulièrement le Parc Louise Marie ;
- 1,5 millions € pour l'aménagement d'une crèche ;
- 1 million € pour les travaux du plan d'égouttage ;
- 120.000 € d'honoraires pour l'étude d'un nouvel auditorium pour le Conservatoire ;
- 200.000 € d'honoraires pour une nouvelle étude, plus réaliste et adaptée, de rénovation du Grand Manège ;
- 160.000 € pour la création de nouvelles plaines de jeux ou leur entretien ;
- 150.000 € de subvention additionnelle au club de Rugby pour finaliser son montage financier en vue de concrétiser le pôle de formation au Masuage à Jambes ;
- Près de 400.000 € pour finaliser la rénovation du hall de Loyers (remplacement de la toiture, du revêtement de sol et finalisation des abords) ;
- Sans oublier des crédits nécessaires à l'achat d'une nouvelle balayeuse, d'une laveuse haute-pression, d'un nouveau camion pour la voirie, de matériels pour les bâtiments et les sports, le remplacement de matériel divers, l'accès PMR pour l'église Saint-Loup, les glouttons, le curage d'égouts, les travaux dans les cimetières, acquisition de poubelles et cendriers urbains, d'équipement pour les crèches, etc.

* *

Conclusion

Comme je vous le disais en préambule, ce budget 2013 démontre notre volonté, notre capacité et notre détermination à recouvrer l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015 au bénéfice du citoyen namurois et pour les générations futures sans avoir opté pour « le tout aux recettes » ou pour « le tout à l'austérité » mais pour une voie médiane respectueuse de nos engagements envers la population namuroise.

Les efforts sont marqués tant en recettes, qu'en dépenses au budget ordinaire mais aussi au niveau des choix opérés en matière de limitation de l'endettement futur.

Je reviendrai rapidement vers vous pour la présentation du Compte 2012 et des premières modifications budgétaires.

Pour conclure, je tiens à remercier le Département de gestion financière pour le travail accompli, et plus particulièrement Monsieur le Receveur communal, le Chef de Département et son adjoint, ainsi que l'ensemble du Collège et de l'administration qui ont œuvré de près ou de loin à la concrétisation de ce premier budget de cette nouvelle législature.

Je tiens à vous remercier pour votre attention et reste à votre disposition avec mes collègues du Collège pour répondre à vos questions.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'P' with a horizontal line extending to the right and a small flourish at the bottom right.

Maxime Prévot

Bourgmestre